

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Véronique Dubois**

<https://www.cadre21.org/membres/5c3e7cb6f87d163b805a16e3>

Date d'obtention : 2022-02-25 20:52:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Une fois qu'un élève vient nous informer d'une possible situation de sexto, il faut, en premier lieu, mettre au courant notre direction. Il faudra ensuite faire la cueillette d'information, cette étape nous aidera à avoir un portrait de la situation (l'intention, l'étendue de la situation et les personnes impliquées). Ensuite, afin de valider l'information, il faut rencontrer les autres élèves impliqués (sauf le détenteur initiale). S'il y a lieu, il faut ensuite procéder à la confiscation de l'appareil du jeune qui aurait des intentions malveillantes puis finalement contacter le service de police puis les parents. Nous pouvons remettre de la documentation de prévention au jeune et aux parents.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de suivre le questionnaire afin de comprendre la nature de l'image, l'intention des gens qui l'auraient en leur possession et l'étendue de la situation. Il est aussi essentiel de travailler en collaboration avec le service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Personnellement, l'étape la plus délicate serait la confiscation du cellulaire d'un élève dont les intentions sont malveillantes puisque c'est lors de celle-ci que nous pourrions être face à une réaction négative voir agressive. De plus, il cherchera sûrement à s'expliquer alors que nous ne devons pas recueillir ses informations. Dans de tel cas, je m'assurai toujours du support de mes collègues pour assurer ma sécurité. Je sais qu'advenant la non-collaboration ou la fuite d'un élève je peux me tourner vers le service de police.